

**72525 - Actions de sensibilisation  
à la sécurité routière**

**Proposition d'attribution de subventions et  
d'approbation de conventions à conclure avec  
le comité départemental de la Prévention  
Routière du Bas-Rhin, Vélo Emploi et le  
Comité d'Action Deux Roues (CADR67)**

**Rapport n° CP/2019/128**

**Service gestionnaire :**

M320 - Service de l'entretien des Routes

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions annuelles à conclure entre le Département et l'association La Prévention Routière, Vélo Emploi et le Comité d'Action Deux Roues (CADR67) pour l'année 2019. Ces associations interviennent pour des actions en faveur de la promotion de la mobilité et de sensibilisation des Bas-Rhinois à la sécurité routière.

Dans le cadre de ses compétences, le Département contribue à l'amélioration de la sécurité routière sur les voies départementales et notamment à la mobilité des collégiens. Ces interventions s'inscrivent, soit dans l'aménagement du réseau routier départemental, soit dans des actions en direction des usagers de la route et des transports, dont les comportements souvent inadaptés demeurent le principal facteur d'accidents de la circulation.

Il est proposé que, pour mener à bien ces actions auprès du public, le Département conclue des partenariats avec des associations : le comité départemental de La Prévention Routière du Bas-Rhin pour des actions de prévention à destination du grand public, le Comité d'Action Deux Roues (CADR 67) et Vélo emploi pour les actions « vélo » dans les collèges.

**1. PROTOCOLE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET D'APPROBATION  
D'UN PROJET DE CONVENTION À CONCLURE AVEC LE COMITÉ  
DÉPARTEMENTAL DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE**

Proposition d'actions 2019 :

Il est proposé le plan d'action suivant :

Organisation de séances de sensibilisation à la sécurité routière :

- dans des établissements scolaires (notamment dans des écoles primaires du Département), les collèges qui sollicitent une action de sensibilisation, le Lycée hôtelier d'Illkirch-Graffenstaden;
- pour les travailleurs de l'ESAT de Strasbourg Canardièrè;
- pour les seniors ;

D'autre part, l'association La Prévention Routière mène des actions de sensibilisation lors d'événementiels nationaux ou locaux (par exemple des opérations « capitaine de soirée » en faveur des jeunes avec la désignation d'un conducteur sobre pour ramener ses amis en toute sécurité), et demeure un centre de ressources au profit des Communes et des enseignants par la mise en place de documentations et de logiciels spécifiques à l'éducation routière.

Afin de conforter l'activité de cette association et de marquer l'implication du Département dans l'amélioration des comportements pour réduire les risques routiers, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au comité départemental de La Prévention Routière du Bas-Rhin une subvention de 8 900 € et d'approuver les termes du projet de convention annuelle à conclure pour 2019.

## **2. PROTOCOLE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION À CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION VÉLO EMPLOI**

Depuis l'année 2000, le Département soutient financièrement l'association Vélo Emploi en lui attribuant une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association afin de contrôler les vélos des collégiens du Bas-Rhin.

Ainsi, l'association intervient dans certains collèges du Bas-Rhin durant l'année scolaire pour y effectuer un contrôle technique des vélos des collégiens. La vérification des vélos est éventuellement complétée par de petites réparations urgentes réalisées par les techniciens de l'association.

Pour l'année 2019, il est proposé que l'association Vélo Emploi intervienne dans les 23 collèges suivants du Bas-Rhin :

Territoire Nord : Brumath, Drusenheim, Herrlisheim, Hoerd, La Wantzenau, Seltz, Soufflenheim, Soultz-Sous-Forêts et Wissembourg

Territoire Eurométropole : Souffelweyersheim

Territoire Ouest : Dettwiller, Saverne Poincaré, Sarre Union et Wasselonne

Territoire Sud : Barr, Benfeld, Duttlenheim, Heiligenstein, Marlenheim, Molsheim Bugatti, Rhinau, Rosheim et Sundhouse

Ces interventions se dérouleraient selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Afin de poursuivre ce partenariat et de marquer l'implication du Département dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association Vélo Emploi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association Vélo Emploi une subvention de 13 000 € et d'approuver les termes du projet de convention annuelle à conclure pour 2019.

## **3. PROTOCOLE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION À CONCLURE AVEC LE COMITÉ D'ACTION DEUX ROUES (CADR 67)**

Depuis sa création, le Comité d'Action Deux Roues du Bas-Rhin bénéficie du soutien financier du Département, notamment sous forme d'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association, afin de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture.

L'association CADR 67 intervient en complémentarité avec Vélo Emploi également mandaté par le Département pour effectuer le contrôle technique de vélos dans des collèges du Bas-Rhin.

Pour l'année 2019, l'association CADR 67 se propose d'intervenir, à son initiative et sous sa responsabilité, dans 2 domaines d'actions :

- 3.1 Action 1 : Contribution à l'amélioration de la sécurité routière des cyclistes collégiens. Cette proposition d'action consiste à contrôler l'état des vélos des collégiens, fournir des conseils aux élèves pour maintenir leur vélo en bon état et à les sensibiliser au respect des autres usagers et du Code de la route.

Il est proposé que l'association CADR 67 intervienne dans les 19 collèges du Bas-Rhin suivants :

Territoire Nord : Schweighouse Sur Moder

Territoire EMS : Bischheim Le Ried, Eckbolsheim, Eschau, Geispolsheim, Illkirch-Graffenstaden Parc, Mundolsheim, Schiltigheim Rouget De Lisle, Strasbourg Hans Arp, Jean Monnet, Sophie Germain et Vendenheim,

Territoire Sud : Chatenois, Erstein, Gerstheim, Molsheim Henri Meck, Obernai Europe Selestat Beatus Rhenanus et Jean Mentel

Cette liste de collèges est proposée en complémentarité avec la liste d'intervention prévue pour Vélo Emploi. Ces actions se dérouleraient selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verrait remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation.

Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, serait renseignée pour chaque établissement visité.

- 3.2 Action 2 : Interventions dans 5 entreprises du Bas-Rhin pour le contrôle des vélos des salariés dans le cadre de démarches internes de gestion des déplacements :

ROQUETTE à Beinheim, MESSIER-BUGGATTI-DOWTY à Molsheim, SIEMENS SAS et SEW USOCOME à Haguenau, et KUHN à Saverne.

Ces opérations consisteraient à effectuer le contrôle technique des vélos des salariés et à dispenser des conseils utiles pour la pratique du vélo. La vérification des cycles serait complétée par de petites opérations urgentes effectuées par les techniciens de l'association. Chaque cycliste se verrait remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation.

Afin de poursuivre ce partenariat et de marquer l'implication du Département dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association CADR 67, il est proposé

à la Commission Permanente de décider d'attribuer à cette association une subvention de 13 100 € et d'approuver les termes du projet de convention annuelle à conclure pour 2019.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43242	65-6574-621	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association La Prévention Routière pour l'année 2019 et décide d'attribuer une subvention de 8 900 € en 2019 à cette association ;*
- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association Vélo Emploi pour l'année 2019 et décide d'attribuer une subvention de 13 000 € en 2019 à cette association ;*
- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association CADR 67 pour l'année 2019 et décide d'attribuer une subvention de 13 100 € en 2019 à cette association ;*
- approuve les termes des projets des conventions 2019 à conclure entre le Département et respectivement les associations La Prévention Routière, Vélo-Emploi et CADR 67 et joints en annexe à la présente délibération;*
- autorise son président à signer ces trois conventions.*

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY